

WIMILLE, le 12 juin 2023

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 2 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : A. LOGIÉ, Maire, H. TIERTANT, C. DEBATTE, B. LEMAIRE, J. KLABA, Ph. DEVYNCK, C. BEAUMONT Adjoints, A.S. GUILBERT épouse DACHICOURT, R. VINCENT, S. NICOSTRATE, D. DESCHARLES, G. FACHON, S. LEROY, M. LEFEBVRE, P. COSTA, B. VANESSE, Y. DUBRULLE, J.L. RAVIART, S. LATOUR

Formant la majorité des membres en exercice, soit 19/27

Etaient absents excusés avec procuration : R. CALON (procuration à Ph. DEVYNCK), J. BRUNET (procuration à A. LOGIE), A. ETIENNE (procuration à H. TIERTANT), F. BELLANGER (procuration à S. NICOSTRATE), N. VOLPOET (procuration à Y. DUBRULLE), A. DECOUDU (procuration à S. LATOUR)

Soit 6/27

Etaient absents : J. GUYOT, J. LOUCHET

Soit 2/27

Président de séance : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Saména LEROY, conseillère municipale.

VOIR DOCUMENTS ANNEXES.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CAB a lancé une grande réflexion sur le devenir du Boulonnais à travers un projet de territoire. Ce projet prend plusieurs formes entre autres une consultation du public pour laquelle une publicité a été faite et une consultation des élus. Monsieur le Maire exprime sa satisfaction à la vue de la participation des élus de Wimille car sur les 22 communes, Wimille se classe à la troisième place avec un taux de 56 % soit 15 élus qui ont répondu au questionnaire.

Il précise que l'étape suivante sera une réunion le 3 juillet de 17h à 22h avec des ateliers suivis d'une collation.

Madame DEBASSE informe l'Assemblée que le kiosque est arrivé ce matin place d'Houlouve. Elle explique que c'est un container bardé de bois ou seront offerts à la vente des glaces, crêpes, gaufres, sandwiches froids ainsi que quelques boissons rafraîchissantes. Elle considère que c'est une bonne nouvelle rappelant que c'est un projet de longue haleine !

Monsieur FACHON demande qui a réalisé l'habillage du container ?

Madame DEBASSE précise que c'est le porteur de projet lui-même qui a financé l'achat du container et sa transformation.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Devynck qui indique que la rénovation du presbytère est finie et que le bâtiment est donc maintenant disponible.

Madame KLABA ajoute que ce bâtiment va servir de lieu de travail et de stockage des archives du Cercle Historique qui travaille en étroite collaboration avec la ville

Monsieur le Maire précise que c'est uniquement l'étage qui est dédié à cet usage. Il explique que la salle du rez-de-chaussée deviendra une salle à disposition des associations etc...

A l'issue de ces informations préalables, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

N° 2023/37 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Monsieur le Maire expose le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

Il est procédé à l'adoption du procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

N° 2023/38 : DESIGNATION DES 15 DELEGUES ET 5 SUPPLEANTS CHARGES D'ELIRE LES SENATEURS LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Rapporteur : Antoine LOGIE

Monsieur le Maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 toute la journée à partir de 8h. il rappelle qu'habituellement cela se fait dans une salle de sport à Arras, les modalités pratiques étant communiquées ultérieurement. Il signale aussi que la date du 9 juin 2023 pour réunir le conseil municipal a été fixée par l'Etat.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a une liste « Pour Wimille » avec 15 délégués et 5 suppléants et une liste « Agir Ensemble » avec 5 délégués.

Conformément aux dispositions du décret n°2023-257 du 6 avril 2023, le conseil municipal est convoqué le vendredi 9 juin 2023 afin de procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Par arrêté préfectoral du 25 avril 2023, le nombre de délégués et de suppléants du conseil municipal à désigner pour la commune de Wimille est fixé à 15 titulaires et 5 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est proposé de désigner les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Klaba Justine, Madame Beaumont Cindy, Monsieur Fachon Gérard, Monsieur Lefebvre Michel. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Deux listes sont déposées et enregistrées :

La liste POUR WIMILLE est composée par :

15 titulaires :

- LOGIE Antoine
- TIERTANT Hélène
- GUYOT Jacques
- BEAUMONT Cindy
- CALON Roger
- DACHICOURT Anne-Sophie
- LEMAIRE Benoît
- BRUNET Josette
- DEVYNCK Philippe
- ETIENNE Aurélie
- VINCENT Régis
- DESCHARLES Dorothée
- LEFEBVRE Michel
- LEROY Saména
- VANESSE Bertrand

5 suppléants :

- LOUCHET Johanna
- COSTA Patrice
- KLABA Justine
- NICOSTRATE Sébastien
- DEBATTE Catherine

La liste AGIR ENSEMBLE par :

5 titulaires :

- LATOUR Serge
- DECOUDU Amandine
- RAVIART Jean-Luc
- VOLPOET Nathalie
- DUBRULLE Yves

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Inscrits	25
Votants	25
Blancs ou nuls	0
Reste suffrages exprimés	25

Ont obtenu :

- liste POUR WIMILLE : 20 voix - liste AGIR ENSEMBLE : 5 voix

Le quotient applicable est : $25/15 = 1,66$

1^{ère} répartition :

La liste POUR WIMILLE obtient : $20 : 1,66 = 12,04$, soit 12 sièges

La liste AGIR ENSEMBLE obtient : $5 : 1,66 = 3,01$, soit 3 sièges

Ainsi 15 sièges de délégués ont été attribués.

Pour les suppléants seule la liste POUR WIMILLE a présenté des candidats, elle obtient donc les 5 postes de suppléants.

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Sont élus :

Liste POUR WIMILLE :

12 titulaires :

- LOGIE Antoine
- TIERTANT Hélène
- GUYOT Jacques
- BEAUMONT Cindy
- CALON Roger
- DACHICOURT Anne-Sophie
- LEMAIRE Benoît
- BRUNET Josette
- DEVYNCK Philippe
- ETIENNE Aurélie
- VINCENT Régis
- DESCHARLES Dorothée

5 suppléants :

- LOUCHET Johanna
- COSTA Patrice
- KLABA Justine
- NICOSTRATE Sébastien
- DEBATTE Catherine

Liste AGIR ENSEMBLE

3 titulaires :

- LATOUR Serge
- DECOUDU Amandine
- RAVIART Jean-Luc

La séance est levée à 19h30.

Le Maire de Wimille,

La Secrétaire de séance,

Antoine LOGIE.

Saména LEROY.